

2015

RAPPORT
FINANCIER



CCI MIDI-PYRÉNÉES

Faire avancer toutes les envies d'entreprendre

midi-pyrenees.cci.fr

Édito	page 5
Comptes CCI Midi-Pyrénées	page 6
Annexe aux comptes annuels	page 10
Rapport du Commissaire aux Comptes	page 22
Commission des Finances	page 24
Extrait du procès-verbal du 9 juin 2016	

Organes de contrôle et de gestion

Président	Didier GARDINAL
Trésorier	Gérard TRULLEN
Trésorier Adjoint	Pascal ROUX
Directeur Général	Christian JOUVE

Commission des Finances

Président	Rémi BRANET
Membres titulaires	Jean Luc AUSTRUY, Benoît BOUGEROL, Danièle FOURNIOLS, Martine LABADIE, Marc MESPLARAU

Commissaires aux comptes

Titulaire	Cabinet FIDSUD CDBA représenté par Philippe RIU
Suppléant	Cabinet AUDIT ET CERTIFICATION représenté par Bernard HAUSS



Mesdames, Messieurs, Chers Collègues,

Nous sommes heureux de vous présenter pour la première fois les résultats financiers 2015 de la CCI Midi-Pyrénées dans un rapport financier dédié. Et ce, d'autant plus, que le résultat 2015 est bénéficiaire après une période de déficit.

Notre CCI de Région a réussi le pari de dégager un résultat bénéficiaire 2015 de 87 K€, dans un contexte budgétaire extrêmement défavorable. En deux ans, la CCI Midi-Pyrénées a connu la plus forte diminution de sa principale ressource, la Taxe pour Frais de Chambre (TFC). Alors qu'en 2013, la TFC s'élevait encore à 55 546 K€, la TFC 2015 s'élève à 43 291 K€, soit une baisse de 12 255 K€, qui représente plus de 22%. Qui plus est, en 2015, la CCI Midi-Pyrénées a déploré une perception de TFC inférieure de 1 919 K€ à celle qui lui avait été notifiée à hauteur de 43 291 K€. Vous comprenez maintenant pourquoi ce résultat, même faiblement bénéficiaire, nous paraît bon.

Pour réaliser ce résultat, nous avons gagné en efficacité, en productivité, dans un laps de temps très réduit, et, sans vous, nous n'y serions pas arrivés : vous, membres élus, qui n'avez pas hésité à vous investir bénévolement et à donner encore davantage de votre temps, et vous, collaborateurs, qui avez toujours été force de proposition et de mutualisations, ce qui nous a permis de réaliser plus d'1,7 M€ d'économies régionales.

Ensemble, nous avons passé le budget au crible, optimisant nos achats en réalisant des groupements de commandes avec la CCI de Toulouse dans un premier temps, avec les autres CCI territoriales de Midi-Pyrénées dans un second temps, puis, avec les CCI de Languedoc-Roussillon. Nous avons optimisé notre masse salariale par des mutualisations de personnels, des embauches à minima, la mise en place du Plan Emploi Consulaire favorisant les départs volontaires. Par ailleurs, nous avons également maximisé nos produits, en diversifiant nos partenariats, en priorisant nos missions, en développant notre politique tarifaire. La bonne performance financière 2015 est le fruit de tous nos efforts !

Toutefois, l'avenir reste incertain ; la ressource fiscale va encore diminuer en 2016 et 2017. Aussi, devons-nous poursuivre la mise en place d'un nouveau modèle économique pour notre CCI de région qui devra assurer sa pérennité sur un périmètre d'intervention élargi dès le 1^{er} janvier 2017 à la grande région.

Notre mandature a sans doute fait face aux plus grands bouleversements qu'ait connus le monde consulaire : c'est grâce à une équipe d'hommes et de femmes, chefs d'entreprise et dirigeants, impliqués et attachés à leur territoire que le défi de réformer et moderniser notre maison de l'économie régionale a pu être relevé.



Didier GARDINAL
Président



Gérard TRULLEN
Trésorier

Bilan actif

(en €)	Brut 31/12/2015	Amortisse- ments Provisions	Net 31/12/2015	Net 31/12/2014
Concessions, brevets, droits similaires	1 277 731	671 538	606 193	710 309
Autres immobilisations incorporelles	194 906		194 906	
Immobilisations incorporelles	1 472 637	671 538	801 098	710 309
Terrains	94 166	35 382	58 784	62 410
Constructions	2 432 473	1 857 999	574 474	403 840
Installations techniques, matériel et outillage industriels	103 047	62 751	40 295	43 619
Autres immobilisations corporelles	1 382 598	1 203 070	179 529	270 705
Immobilisations corporelles	4 012 283	3 159 201	853 082	780 575
Participations	276 710	64 028	212 681	209 016
Autres immobilisations financières	5 642 609		5 642 609	5 222 709
Immobilisations financières	5 919 319	64 028	5 855 290	5 431 725
ACTIF IMMOBILISE	11 404 239	3 894 768	7 509 471	6 922 609
Créances clients et comptes rattachés	4 876 349	13 428	4 862 921	4 833 092
Autres créances	8 177 138	146 460	8 030 678	7 270 024
Collecte taxe apprentissage	31 633 057		31 633 057	31 443 900
Valeurs mobilières de placement	867 163		867 163	1 349 626
Disponibilités	5 354 643	2 614	5 352 029	4 152 188
Créances	50 908 349	162 502	50 745 848	49 048 829
Charges constatées d'avance	56 398		56 398	
Comptes de régularisation	56 398		56 398	
ACTIF CIRCULANT	50 964 748	162 502	50 802 246	49 048 829
TOTAL GENERAL	62 368 986	4 057 269	58 311 717	55 971 438

Bilan passif

(en €)	Net 31/12/2015	Net 31/12/2014
Apports	557 202	557 202
Report à nouveau	1 889 595	3 346 797
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	86 572	-1 457 202
Subventions d'équipement	531 329	778 578
CAPITAUX PROPRES	3 064 698	3 225 375
Provisions pour risques	4 800	5 996
Provisions pour charges	5 876 937	5 469 109
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	5 881 737	5 475 105
Emprunts et dettes financières divers	62 809	62 809
Dettes financières	62 809	62 809
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	2 345 560	548 606
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 395 608	1 208 561
Dettes fiscales et sociales	10 247 473	13 313 136
Dettes d'exploitation	13 988 640	15 070 303
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	3 281 043	656 439
Collecte taxe apprentissage	32 032 789	31 481 407
Dettes diverses	35 313 832	32 137 845
Produits constatés d'avance		
Comptes de régularisation		
DETTES	49 365 282	47 270 958
TOTAL GENERAL	58 311 717	55 971 438

Compte de résultat - 1^e partie

(en €)	Budget rectificatif 2015	Budget exécuté 2015	Budget exécuté 2014
Ventes de marchandises			
Production vendue de services	801 264	449 634	400 271
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	801 264	449 634	400 271
Taxe pour Frais de Chambre	43 290 108	43 291 095	44 715 487
Ressources d'origine publique et subvention d'exploitation	1 633 726	2 833 762	1 220 693
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	54 859 448	54 544 208	56 026 030
Autres produits	489 753	485 528	488 808
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	100 273 035	101 154 593	102 451 018
PRODUITS D'EXPLOITATION	101 074 299	101 604 227	102 851 290
Dotations versées aux CCIT	37 836 108	37 909 804	39 359 161
Contribution versée à CCI France	921 961	921 961	960 679
Prélèvement France Télécom	1 326 540	1 326 540	1 326 540
Autres achats, charges externes	3 459 151	2 198 498	2 561 290
Impôts, taxes et versements assimilés	3 445 427	2 998 438	3 089 402
Salaires et traitements	35 630 548	36 105 443	36 621 354
Charges sociales	17 268 156	17 634 403	18 567 500
Dotations aux amortissements	392 228	430 829	366 458
Dotations aux provisions		153 860	85 625
Autres charges d'exploitation	994 073	2 529 493	1 029 927
CHARGES D'EXPLOITATION	101 274 192	102 209 269	103 967 936
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	-199 893	-605 042	-1 116 646
Produits financiers sur participations		2 073	2 250
Autres intérêts		63 169	37 924
Reprises sur provisions et transferts de charges			2 404
Produits nets sur cessions Valeurs Mobilières de Placement	50 000	33 764	
PRODUITS FINANCIERS	50 000	99 006	42 578
Dotations aux provisions financières		5 585	29 284
Intérêts et charges assimilés			20
CHARGES FINANCIERES		5 585	29 305
RESULTAT FINANCIER	50 000	93 421	13 273
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	-149 893	-511 621	-1 103 374

Compte de résultat - 2^e partie

(en €)	Budget rectificatif 2015	Budget exécuté 2015	Budget exécuté 2014
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		306 936	67 654
Produits exceptionnels sur opérations en capital	211 250	295 249	200 038
Reprises sur provisions, transferts de charges			
PRODUITS EXCEPTIONNELS	211 250	602 185	267 691
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		1 721	620 973
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		1 768	
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			
CHARGES EXCEPTIONNELLES	0	3 489	620 973
RESULTAT EXCEPTIONNEL	211 250	598 696	-353 282
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	500	503	546
RESULTAT NET	60 857	86 572	-1 457 202

Tableau de financement (en €)

RESSOURCES DURABLES	2014	2015
Capacité d'autofinancement de l'exercice	-1 279 403	359 315
Cessions/Réductions d'éléments de l'actif immobilisé		48 000
Augmentation des capitaux propres	170 322	
Augmentation des dettes financières		
TOTAL DES RESSOURCES	-1 109 081	407 315
EMPLOIS STABLES		
Acquisitions d'éléments de l'actif immobilisé	791 593	374 167
Remboursement des dettes financières		
Réduction des capitaux propres		230 978
TOTAL DES EMPLOIS	791 593	605 144
VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL	-1 900 674	-197 829
Clients et autres créances	171 430	1 179 117
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 632 616	-187 047
Autres dettes	-636 861	-1 907 277
AUGMENTATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	1 167 186	-915 207
VARIATION DE LA TRESORERIE	-3 067 858	717 378

10 Annexe aux comptes annuels

I - FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

→ Taxe pour Frais de Chambre (TFC)

La Loi de Finances 2015 (Loi 2014-1654 du 29 décembre 2014) comporte deux articles qui encadrent la contribution des Chambres de Commerce et d'Industrie à l'effort de rétablissement des comptes publics :

- l'article 31 institue un plafonnement national de la Taxe Additionnelle à la Valeur Ajoutée de 506,117 M€,
- l'article 33 introduit un prélèvement national sur les CCI de 500 M€. Ce prélèvement concerne toute CCIT/CCIR dont le fonds de roulement hors concession au 31 décembre 2013 représente plus de 120 jours de charges de fonctionnement.

La conséquence de ces deux articles sur la TFC perçue au niveau régional par la CCI Midi-Pyrénées au titre de l'année 2015 est une baisse de sa ressource fiscale de 1 424 K€ supplémentaires, qui, cumulée avec la baisse 2013/2014 porte la baisse globale de TFC à 12 255 K€, soit plus de 22% de baisse en deux ans. Le montant de TFC 2015 de la Chambre s'élève ainsi à 43 291 K€ au 31 décembre 2015, alors qu'il était encore de 55 546 K€ au 31 décembre 2013.

Par ailleurs, la CCI Midi-Pyrénées s'est acquittée en mai 2015 d'un prélèvement exceptionnel de 526 K€. Le montant de ce prélèvement avait été intégralement provisionné dans les comptes de la CCI au 31 décembre 2014.

Pour la première fois, la TFC notifiée par l'Etat à la CCI Midi-Pyrénées ne correspond pas à la TFC effectivement perçue au jour de l'arrêté des comptes 2015. La TFC 2015 notifiée (43 290 K€) est ainsi supérieure de 1 919 K€ à la TFC effectivement perçue (41 371 K€). Le Bureau de la CCI MP a décidé de suivre les préconisations du réseau visant à comptabiliser en produits la totalité de la TFC notifiée et à constater en contrepartie une créance à hauteur de la TFC non perçue, à charge pour chaque CCIT de Midi-Pyrénées de provisionner à 100% la créance de TFC lui incombant. La CCI Midi-Pyrénées a ainsi provisionné dans ses comptes 2015 une créance de 146 K€, correspondant à la quote-part de TFC non perçue sur l'exercice au titre de son budget de fonctionnement.

→ Régularisations sur comptes d'amortissements sur constructions

La CCI Midi-Pyrénées a corrigé une erreur sur le calcul de ses dotations aux amortissements annuelles sur les postes d'immobilisations relatifs aux constructions et agencements sur constructions. En effet, après vérification, il s'avère que lors du passage à la méthode de la décomposition des constructions par composants, au 31 décembre 2005, le fichier des immobilisations a été modifié en insérant la valeur brute d'origine des biens concernés et les nouvelles durées d'amortissement au lieu d'insérer la valeur nette comptable de

chaque bien et la durée résiduelle d'amortissement. Cette erreur a entraîné depuis le 1^{er} janvier 2006 un suramortissement annuel de ces biens. Au 31 décembre 2015, ce suramortissement s'élève à la somme de 230 978 €. La CCI Midi-Pyrénées a régularisé cet écart dans ses comptes 2015 en comptabilisant un produit exceptionnel à due concurrence et en diminuant les postes bilanciaux d'amortissements d'autant.

→ Vente de parcelle au SMTC

Par acte notarié signé en date du 9 juin 2015, la CCI Midi-Pyrénées a cédé au Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine une parcelle de 233 m² sur le site de Blagnac, sis au 5, rue Dieudonné Costes en vue de la réalisation d'une piste cyclable dans le cadre des travaux engagés au titre du tramway Envol.

Cette cession a été consentie pour un prix de vente de 48 000 €, enregistré en compte de produits exceptionnels.

→ Evènements postérieurs à la clôture : contrôles en cours

Contrôle URSSAF

Par courrier en date du 15 janvier 2016, la CCI de Région Midi-Pyrénées a été informée d'un contrôle par les services de l'URSSAF au titre des exercices 2013 à 2015.

Ce dossier est actuellement en cours d'instruction, la CCI MP n'ayant été destinataire d'aucune conclusion.

Contrôle CGEFI

La CCI de Région Midi-Pyrénées a été informée, par courrier en date du 24 février 2016 d'une mission d'inspection du Contrôle Général Economique et Financier (CGEFI). L'objectif de cette inspection consiste à examiner les conditions de fonctionnement de la CCIR, la mise en œuvre de la réforme consulaire de 2010 dans les huit chambres qui lui sont rattachées et les conditions dans lesquelles se prépare la fusion avec la CCIR Languedoc-Roussillon.

Ce dossier est actuellement en cours d'instruction, la CCI MP n'ayant été destinataire d'aucune conclusion.

12 Annexe aux comptes annuels

II -PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

- Le total bilan de l'exercice est de 58 311 717 €
- Le total des produits 2015 est de 102 305 418 €
- Le total des charges 2015 est de 102 218 846 €
- Le bénéfice de l'exercice s'élève à 86 572 €

L'exercice comptable concerné débute le 1^{er} janvier 2015 et se termine le 31 décembre 2015, il a une durée de 12 mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect des principes de prudence conformément aux hypothèses de base :

- 1) continuité de l'exploitation,
- 2) permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- 3) indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

→ Présentation des comptes

La circulaire n° 1111 du 30 mars 1992 émanant du Ministère de l'Economie fixe, à compter du 1^{er} janvier 1992, les règles comptables applicables aux Chambres de Commerce et d'Industrie.

Le plan comptable est conforme au P.C.G. mais comporte un certain nombre d'adaptations rendues nécessaires par la spécificité des Compagnies Consulaires sur lesquelles le Conseil National de la Comptabilité a rendu un avis favorable le 27 novembre 1990.

→ Immobilisations et amortissements

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les durées d'amortissements sont les suivantes :

Installations, aménagements	10 ans
Mobilier, matériel de bureau	10 ans
Matériel de transport	5 ans
Matériel informatique	4 ans
Logiciel < 7 622 € hors taxes	4 ans
Logiciel > 7 622 € hors taxes	1 an
Logiciel < 152 € hors taxes (Les mises à jour de versions de logiciels sont passées en charges)	charges

En application des normes comptables résultant des règlements CRC 02-10, CRC 03-07 et CRC 04-06 sur la définition, l'évaluation, la décomposition, la comptabilisation des actifs et leur amortissement/dépréciation, l'ensemble immobilier de la CCI MP est amorti en fonction de la durée de vie économique de chacun de ses composants, notamment :

Gros œuvre, structure	80 ans
Couverture, charpente	35 ans
Menuiseries extérieures et intérieures (cloisons, carrelage, portes, fenêtres,...)	25 ans
Revêtement de façade	20 ans
Plomberie, chauffage, sanitaire	20 ans
Electricité, câblage, climatisation, ascenseurs	20 ans
Aménagements intérieurs et décoration (peinture, moquette, cloison,...)	10 ans

→ Provisions

Les comptes 2015 ont été élaborés en application du règlement 2000-06 sur les passifs et de la recommandation N° 2003-R.01 du Conseil National de la Comptabilité sur la comptabilisation de provisions pour avantages sociaux différés.

14 Annexe aux comptes annuels

→ Subventions d'équipement

Les subventions d'équipement sont reprises au résultat au prorata du montant des dotations aux amortissements pratiquées sur les biens acquis à l'aide de ces subventions.

→ Créances et dettes

Les créances et dettes ont été évaluées à leur valeur nominale. La dépréciation des créances douteuses est déterminée au cas par cas.

III - NOTES SUR LE BILAN

→ Immobilisations

Mouvements

Chiffres exprimés en K€				
IMMOBILISATIONS	Valeur brute en début d'exercice	Acquisitions	Cessions Mises au rebut Transfert cpté à cpté	Valeur brute en fin d'exercice
Incorporelles	1 121	352*		1 473
Corporelles	4 001	13	2	4 012
Financières	5 490	429**		5 919
Total	10 612	794	2	11 404

* dont 321 K€ au titre du SIRH régional mis en service au 1^{er} janvier 2014.

** dont 420 K€ contrepartie passif social long- terme relatif aux agents CCI MP mis à disposition des CCIT de Midi-Pyrénées.

Amortissements et provisions

Chiffres exprimés en K€					
IMMOBILISATIONS	Total des amortissements ou provisions en début d'exercice	Dotations de l'exercice	Régularisations	Diminutions de l'exercice	Total des amortissements ou provisions à la clôture de l'exercice
Incorporelles	411	261			672
Corporelles	3 220	170	-231*		3 159
Financières	58	6**			64
Total	3 689	437	-231		3 895

* suite régularisations sur poste amortissements sur construction (cf. § I)

** dont 6 K€ de provision pour dépréciation de titres MIDI PYRENEES CROISSANCE.

→ Créances

Toutes les créances figurant à l'actif du bilan sont à échéance d'un an au plus.

→ Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement, d'un montant de 867 163 €, sont constituées à hauteur de :

- 321 666 € par des fonds communs de placement,
- 545 497 € par des obligations.

La plus-value latente non comptabilisée sur ces placements est de 53 910,38 € au 31 décembre 2015.

→ Provisions

Provisions pour risques

Elles sont constituées par :

Provision pour risques sur opérations financées	4 800 €
TOTAL	4 800 €

Provisions pour charges

Elles sont constituées par :

Provision pour avantages sociaux différés – indemnités départ à la retraite	5 041 998 €
Provision pour avantages sociaux différés – allocations ancienneté	834 939 €
TOTAL	5 876 937 €

Le passif social de la CCI MP est calculé à partir du progiciel APPRETIO développé par des actuaires, le taux d'actualisation retenu, de 2%, est le taux imposé par l'Agence des Participations de l'État, le taux de turn over est celui de chaque territoire.

→ Dettes

Il n'y a pas de découvert bancaire au 31 décembre 2015. Toutes les «autres dettes» figurant au passif du bilan sont à moins d'un an. Vous trouverez dans l'Annexe II la ventilation de l'endettement (emprunt) de la CCI MP.

16 Annexe aux comptes annuels

→ Charges à payer et produits à recevoir

Charges à payer figurant dans les postes du bilan - Chiffres exprimés en K€	
408 100 Fournisseurs-factures non parvenues	1 117
428 200 Provisions pour congés à payer	3 803
428 600 Personnel- charges à payer	1 003
438 200 Charges sociales sur congés à payer	1 839
438 600 Organismes sociaux- charges à payer	171
448 200 Charges fiscales sur congés à payer	414
448 600 Charges fiscales à payer	63
468 600 Débiteurs et créditeurs divers	602
TOTAL	9 012

Produits à recevoir figurant dans les postes du bilan - Chiffres exprimés en K€	
418 100 Clients factures à établir	2 660
448 700 Etat -TFC à recevoir	1 919
468 700 Débiteurs et créditeurs divers-produits à recevoir	2

TOTAL

4 581

IV - NOTES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

→ Provisions : dotations et reprises

Chiffres exprimés en K€				
PROVISIONS	Montant au début de l'exercice	Dotations	Reprises	Montant en fin d'exercice
Pour risques et charges	5 475	422	15	5 882
Pour dépréciation des immobilisations incorporelles				
Pour dépréciation des immobilisations financières	58	6		64
Pour dépréciation des stocks				
Pour dépréciation des comptes clients	17	5	9	13
Pour dépréciation des autres créances		146		146
Pour dépréciation d'éléments financiers	3			3
TOTAL	5 553	579	24	6 108

D'une manière générale, une provision est dotée chaque fois qu'un risque constitue une obligation vis à vis d'un tiers pour laquelle le passif probable peut être évalué avec une précision

18 Annexe aux comptes annuels

suffisante.

→ Produits et charges exceptionnels

On y trouve en particulier :

Produits exceptionnels

Sur opérations de gestion	
Régularisations sur amortissements	230 978 €
Régularisations social/fiscal CCIT 2014	75 958 €
TOTAL	306 936 €

Sur opérations en capital	
Quote-part subventions virées au résultat	247 249 €
Produits de cession vente parcelle SMTC	48 000 €
TOTAL	295 249 €

Charges exceptionnelles

Sur opérations de gestion	
Chèques cadeaux personnels évènements familiaux	1 601 €
Autres	120 €
TOTAL	1 721 €

Sur opérations en capital	
Valeur nette comptable des actifs cédés	1 768 €
TOTAL	1 768 €

V - AUTRES INFORMATIONS

→ Rémunération des organes de Direction

La Direction de la Chambre de Commerce et d'Industrie Midi-Pyrénées est assurée bénévolement par des membres élus, à l'exception du Président qui perçoit une indemnité annuelle. Cette dernière correspond à 600 points d'indice prévu par le statut des personnels administratifs des CCI. Le montant versé pour l'exercice 2015 s'élève à 33 595,20 €.

→ Evolution des effectifs

La CCI MP compte un effectif 2015 de 852,24 etp, dont 813,14 mis à disposition des CCIT de la région. Le tableau ci-dessous retrace le détail de ces effectifs par CCIT et leur évolution 2014/2015 :

(en etp)	2015	2014
CCI ARIEGE	37,50	43,90
CCI AVEYRON	108,66	114,99
CCI HAUTE-GARONNE	406,40	414,98
CCI GERS	17,00	21,13
CCI LOT	31,35	35,46
CCI HAUTES-PYRENEES	69,02	85,50
CCI TARN	92,54	99,39
CCI TARN ET GARONNE	50,67	55,18
CCI MP	39,10	50,37
TOTAL	852,24	920,90

→ Honoraires Commissaire aux Comptes

Les honoraires de commissariat aux comptes 2015 figurent au compte de résultat de la CCI MP pour un montant de 8 328 €.

20 Annexe aux comptes annuels

ANNEXE I

→ Liste des participations détenues par la chambre au 31 décembre 2015
(sur la base des derniers comptes transmis à la Chambre)

Identification de l'établissement	Informations financières					
	Capital (en €)	Capitaux propres (en €)	Résultat net (en €)	Nombre de parts détenues	Valeur brute des parts détenues (en €)	Quote-part de capital détenue (en %)
MIDI-PYRENEES CROISSANCE	14 307 450	10 739 729	-328 397	16 221	246 173	1,701%
IRDI MIDI-PYRENEES	41 568 200	102 133 888	9 847 670	67	20 787	0,032%
EESC TOULOUSE BUSINESS SCHOOL*	37 000			9 250	9 250	25,000%
CCI WEBSTORE	295 372	815 116	127 027	1	500	0,000%
				TOTAL	276 710	

*société créée en décembre 2015

ANNEXE II

→ Endettement de la compagnie consulaire

(Capital restant dû au 31 décembre 2015)

(en €)

	Endettement Total	Échéances à moins d'1 an	Échéances à plus d'1 an	Échéances à plus de 3 ans	Échéances à plus de 5 ans	Échéances à plus de 10 ans
TOTAL Ensemble de la CCI	0	-	-	-	-	-

La CCI Midi-Pyrénées a remboursé par anticipation en 2013 son dernier emprunt actif.

22 Rapport du commissaire aux comptes

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Région MIDI PYRENEES, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels élaborés par le trésorier de votre Compagnie Consulaire ont été soumis à l'avis de la commission des finances.

Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Région Midi-Pyrénées à la fin de cet exercice.

II – JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues, et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Toulouse, le 9 juin 2016

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES
FIDSUD AUDIT



Philippe RIU
Commissaire aux comptes
Associé - Gérant

CCI Midi-Pyrénées Budget exécuté 2015

Le Président de la Commission introduit la présentation du budget exécuté 2015 (BE15) en rappelant que lors de la Commission des Finances du mois d'octobre 2015 avait été présenté un budget rectificatif 2015-seconde version (BR15 V2) simplifié avec un résultat net à l'équilibre (+61 K€), après deux années de résultats fortement déficitaires (résultat net BE14= -1 457 K€/ résultat net BE13 = -192 K€).

Le BE15 présenté est conforme à ces anticipations, avec un résultat net de 87 K€, même si la composition de ce résultat diffère quelque peu : résultat d'exploitation inférieur à celui prévu (résultat exploitation BE15= -605 K€/ résultat prévisionnel 2015= -200 K€) mais compensé par un résultat exceptionnel bien supérieur (résultat exceptionnel BE15=599 K€/ résultat exceptionnel BR15 V2 = 211 K€).

La présentation qui suit vise à expliquer en détail l'origine de ces écarts.

La Commission a ensuite procédé à l'examen du budget exécuté 2015 de la CCI MP, en accordant une attention particulière :

1 – aux principaux faits marquants de l'exercice

2 – aux principaux agrégats financiers

I. PRINCIPAUX FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Les principaux faits marquants de l'exercice sont les suivants :

Fonctionnement

1) Taxe pour Frais de Chambre (TFC)

La Loi de Finances 2015 (Loi 2014-1654 du 29 décembre 2014) comporte deux articles qui encadrent la contribution des Chambres de Commerce et d'Industrie à l'effort de rétablissement des comptes publics :

- l'article 31 institue un plafonnement national de la Taxe Additionnelle à la Valeur Ajoutée de 506,117 M€,
- l'article 33 introduit un prélèvement national sur les CCI de 500 M€. Ce prélèvement concerne toute CCIT/CCIR dont le fonds de roulement hors concession au 31 décembre 2013 représente plus de 120 jours de charges de fonctionnement.

La conséquence de ces deux articles sur la TFC perçue au niveau régional par la CCI Midi-Pyrénées au titre de l'année 2015 est une baisse de sa ressource fiscale de 1 424 K€ supplémentaires, qui, cumulée avec la baisse 2013/2014 porte la baisse globale de TFC à 12 255 K€, soit plus de 22% de baisse en deux ans.

Le montant de TFC 2015 de la Chambre s'élève ainsi à 43 291 K€ au 31 décembre 2015, alors qu'il était encore de 55 546 K€ au 31 décembre 2013.

Par ailleurs, la CCI Midi-Pyrénées s'est acquittée en mai 2015 d'un prélèvement exceptionnel de 526 K€.

Le montant de ce prélèvement avait été intégralement provisionné dans les comptes de la CCI au 31 décembre 2014.

Pour la première fois, la TFC notifiée par l'Etat à la CCI Midi-Pyrénées ne correspond pas à la TFC effectivement perçue au jour de l'arrêté des comptes 2015. La TFC 2015 notifiée hors rôles supplémentaires (43 290 K€) est ainsi supérieure de 1 919 K€ à la TFC effectivement perçue (41 371 K€). Le Bureau de la CCI MP a décidé de suivre les préconisations du réseau visant à comptabiliser en produits la totalité de la TFC notifiée et à constater en contrepartie une créance à hauteur de la TFC non perçue, à charge pour chaque CCIT de Midi-Pyrénées de provisionner à 100% la quote-part de créance de TFC lui incombant. La CCI Midi-Pyrénées a ainsi provisionné dans ses comptes 2015 une créance de 146 K€, correspondant à la quote-part de TFC non perçue sur l'exercice au titre de son budget de fonctionnement propre.

CCI	TFC BE 2015 hors RS (en €)	TFC perçue (en €)	Manque à percevoir (en €)
CCI 09	2 352 157	2 242 156	110 001
CCI 12	5 713 857	5 446 643	267 214
CCI 31	13 606 180	12 969 875	636 305
CCI 32	2 192 841	2 090 291	102 550
CCI 46	2 070 136	1 973 324	96 812
CCI 65	3 941 292	3 756 974	184 318
CCI 81	5 809 078	5 537 412	271 666
CCI 82	2 224 263	2 120 243	104 020
CCI MP	3 131 772	2 985 312	146 460
Contribution CCI France	921 961	921 961	
TFC France Telecom	1 326 540	1 326 540	
TOTAL	43 290 077 €	41 370 731 €	1 919 346 €

2) Régularisations sur comptes d'amortissements sur constructions

La CCI Midi-Pyrénées a corrigé une erreur sur le calcul de ses dotations aux amortissements annuelles sur les postes d'immobilisations relatifs aux constructions et agencements sur constructions. En effet, après vérification, il s'avère que lors du passage à la méthode de la décomposition des constructions par composants, au 31 décembre 2005, le fichier des immobilisations a été modifié en insérant la valeur brute d'origine des biens concernés et les nouvelles durées d'amortissement au lieu d'insérer la valeur nette comptable de chaque bien et la durée résiduelle d'amortissement. Cette erreur a entraîné depuis le 1^{er} janvier 2006 un suramortissement annuel de ces biens. Au 31 décembre 2015, ce suramortissement s'élève à la somme de 230 978 €. La CCI Midi-Pyrénées a régularisé cet écart dans ses comptes 2015 en comptabilisant un produit exceptionnel à due concurrence et en diminuant les postes bilanciaux d'amortissements d'autant.

3) Vente de parcelle au SMTC

Par acte notarié signé en date du 9 juin 2015, la CCI Midi-Pyrénées a cédé au Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine une parcelle de 233 m² sur le site de Blagnac, sis au 5, rue Dieudonné Costes en vue de la réalisation d'une piste cyclable dans le cadre des travaux engagés au titre du tramway Envol.

Cette cession a été consentie pour un prix de vente de 48 000 €, enregistré en compte de produits exceptionnels.

4) Evènements postérieurs à la clôture : contrôles en cours

Contrôle URSSAF

Par courrier en date du 15 janvier 2016, la CCI de Région Midi-Pyrénées a été informée d'un contrôle par les services de l'URSSAF au titre des exercices 2013 à 2015.

Ce dossier est actuellement en cours d'instruction, la CCI MP n'ayant été destinataire d'aucune conclusion.

Contrôle CGEFI

La CCI de Région Midi-Pyrénées a été informée, par courrier en date du 24 février 2016 d'une mission d'inspection du Contrôle Général Economique et Financier (CGEFI). L'objectif de cette inspection consiste à examiner les conditions de fonctionnement de la CCIR, la mise en œuvre de la réforme consulaire de 2010 dans les huit chambres qui lui sont rattachées et les conditions dans lesquelles se prépare la fusion avec la CCIR Languedoc-Roussillon.

Ce dossier est actuellement en cours d'instruction, la CCI MP n'ayant été destinataire d'aucune conclusion.

Opérations Régionales Mutualisées (ORM)

Le tableau ci-dessous répertorie la liste des ORM réalisées par la CCI MP en 2015, au regard des ORM actées dans le BR15 V2, telles que validées par le Bureau CCI MP du 14 avril 2016

Opérations (ORM)	Montants BR15 V2 (en €)	Montants BE15 (en €)
SIRH * voir détail tableau suivant	405 589	327 957
International	250 000	250 000
Délégation back office	150 000	150 000
CDD énergie	50 000	50 000
Subvention CCI Pyrénées	25 000	25 000
Visioconférence	20 100	21 341
Subvention les aides.fr (CCI Amiens)	14 400	14 400
AMO assurance	15 282	15 282
AMO électricité	11 500	5 640
Cotisation MP EUROPE	10 000	10 000
Subvention URC	6 000	1 080
AMO GAZ	6 000	5 880
Mission Bruxelles	4 000	1 776
Subvention ADEBAG	2 500	2 500
Site web OBSeco	1 213	1 496
Enquête entreprises et accompagnement cabinet priorisation missions		7 178
Intempéries CCI 82		15 315
TOTAL	971 584 €	904 844 €

Ces ORM sont toutes financées par prélèvement à la source sur le montant de TFC du BE15.

Opérations	Montants BR15 V2 (en €)	Montants BE15 (en €)
Licence redevance socle	125 563	125 563
Exploitation courante	102 326	102 326
GTA	36 000	
Formation IQ	7 200	3 720
Formation All Share/Scénario RH	6 500	
Licences maintenance AS/SRH	23 000	778
DSN	20 000	17 210
CDD + frais de fonctionnement	85 000	78 360
TOTAL	405 589 €	327 957 €

Taxe pour Frais de Chambre (en €)

Il est proposé à la Commission d'émettre un avis sur la répartition de la TFC 2015 suivante, validée par le Bureau CCI MP du 14 avril 2016 :

Opérations	TFC 2015	ORM 2015	Mutualisations 2015	Rôles supplémentaires	TFC BE155	Répartition en %
CCI 09	2 353 652		- 1 495		2 352 157	5,43%
CCI 12	5 715 900		- 2 043		5 713 857	13,20%
CCI 31	13 401 911		+ 204 269		13 606 180	31,43%
CCI 32	2 085 303		+ 107 538		2 192 841	5,07%
CCI 46	2 071 500		- 1 364		2 070 136	4,78%
CCI 65	3 942 760		- 1 468		3 941 262	9,10%
CCI 81	5 810 999		- 1 922		5 809 078	13,42%
CCI 82	2 225 917		- 1 654		2 224 263	5,14%
CCI MP	2 528 790	904 844	- 301 861	1 018	3 132 790	7,24%
Contrib CCI France	921 961				921 961	2,13%
TFC FT	1 326 540				1 326 540	3,06%
TOTAL	42 385 233	904 844	0	1 018	43 291 095	100%

Après étude et discussion, la Commission émet un avis favorable à la répartition de TFC 2015 détaillée dans le tableau ci-dessus et demande à l'Assemblée Générale de bien vouloir l'acter.

Masse salariale régionale

Le tableau ci-dessous retrace la masse salariale régionale chargée, avec les flux correspondant aux mises à disposition de personnels par CCIT, et son évolution sur la période 2014/2015.

CCI	BE 2014	BR 2015	BE 2015	Ecart BE15/BE14	Ecart %	Indemnités brutes 2015
CCI 09	2 290	2 210	2 206	-84	-3,67%	18
CCI 12	6 875	6 228	6 360	-515	-7,49%	7
CCI 31 hors TBS	11 461	9 443	9 879	-1 582	-13,80%	500
CCI 32	1 476	1 177	1 153	-323	-21,88%	41
CCI 46	1 897	1 645	1 736	-161	-8,49%	48
CCI 65	4 287	4 166	4 414	+127	+2,96%	79
CCI 81	5 935	5 588	5 394	- 541	-9,12%	0
CCI 82	2 933	3 173	3 266	+333	+11,35%	162
TOTAL hors TBS	37 154	33 630	34 408	-2 746	-7,39%	855
TBS	18 143	20 049	19 547	+1 404	+7,74%	269
TOTAL MS CCIT	55 296	53 679	53 956	-1 340	-2,42%	1 124
CCI MP	2 965	2 644	2 769	-196	-6,61%	81
TOTAL MS CCI MP	58 261	56 323	56 725	-1 537	-2,63%	1 205

Hors TBS, qui a une activité de marché en forte évolution et une progression de sa masse salariale en conséquence, la masse salariale régionale chargée relative aux personnels mis à disposition des CCIT de Midi Pyrénées diminue globalement de 2 746 K€ entre 2015 et 2014, soit - 7,39%.

La masse salariale chargée 2015 comprend pourtant 1 205 K€ d'indemnités brutes relatives aux départs 2015 (départs en CCART dans le cadre du Plan Emploi Consulaire et départs retraites).

Investissements

Les investissements 2015 s'élèvent à 374 K€ et comprennent principalement :

- Les échéances relatives au SIRH régional : 321 K€ (dont 195 K€ en immobilisations en cours correspondant aux échéances calendaires 2016 et 2017 facturées par CCI France)

Extrait du procès verbal du 9 juin 2016

- le site internet OBSéco : 18 K€
- les travaux de cloisonnement : 11 K€
- le système de vidéosurveillance : 2 K€
- les titres EESC TBS : 9 K€

Ces investissements ont été intégralement autofinancés.

II. PRINCIPAUX AGREGATS DE L'EXERCICE

Résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation 2015 s'élève à – 605 K€.

Il est moins bon que celui prévu en BR15 V2 du fait notamment :

- de la comptabilisation d'une dotation aux provisions de 146 K€ au titre de la TFC non perçue, qui ne pouvait être anticipée en BR15,
- qu'une reprise sur provisions avait été intégrée au BP15 à hauteur de 322 K€ et non réalisée en BE15. En effet, au regard du résultat d'exploitation fortement déficitaire de 2014 (-1 117 K€), une partie de cette reprise avait été effectuée dans les comptes 2014 (101 K€) et aucune dotation supplémentaire n'avait pu être effectuée (une provision d'environ 200 K€ avait été envisagée pour le BE14 lors de l'élaboration du BP15 en octobre 2014).

Les créances irrécouvrables sur l'exercice s'élèvent à 1 K€. Aucune créance ne présente un caractère significatif.

Résultat financier

Le résultat financier 2015, de 93 K€ provient de la différence entre :

- des produits financiers de 99 K€, essentiellement issus des placements financiers et de la perception d'un coupon obligataire à hauteur de 43 K€,
- des charges financières de 6 K€, relatives à la dotation aux provisions sur les titres Midi Pyrénées Croissance en portefeuille.

Ce résultat est supérieur à celui prévu en BR15 V2 (50 K€) du fait de la perception du coupon non prévue en BR15. Il est également supérieur au résultat financier 2014 (13 K€) avec des produits majorés du coupon obtenu en 2015 et des charges minorées (30 K€ de dotations aux provisions sur titres Midi-Pyrénées Croissance dans le BE14).

Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel 2015, de 599 K€, provient de la différence entre :

- des produits exceptionnels de 602 K€, composés :
 - à hauteur de 247 K€ de la quote-part de subvention virée au compte de résultat relative au financement du SIRH,
 - à hauteur de 231 K€ des produits exceptionnels relatifs aux régularisations sur amortissements 2006-2015,
 - à hauteur de 76 K€ de diverses régularisations fiscales et sociales sur les flux de refacturations de paie 2014 aux CCIT,
 - à hauteur de 48 K€ des produits issus de la vente de parcelle au SMTC.
- des charges exceptionnelles de 3 K€ dont notamment :
 - 2 K€ de valeur nette comptable de la parcelle cédée,
 - 1 K€ de chèques cadeaux salariés pour évènements familiaux.

Autres principaux ratios du budget exécuté 2015

- la capacité d'autofinancement de 359 K€,

- le niveau de l'endettement : le capital restant dû sur emprunts au 31 décembre 2015 est nul, le dernier emprunt actif de la CCI MP ayant été remboursé par anticipation en 2013,
- la trésorerie passe de 5,5 M€ au 31 décembre 2014 à 6,2 M€ au 31 décembre 2015. Toutefois, il est à noter que la trésorerie figurant dans les comptes 2015 de la CCI MP est une trésorerie « bloquée » à hauteur de 3,6 M€ (avances des CCIT au titre de la paie régionale, compte dédié au fonds social régional, compte de gestion de la taxe d'apprentissage).

Monsieur Philippe RIU, représentant le cabinet FID SUD CDBA, fait ensuite une synthèse exhaustive, de la mission de commissariat aux comptes, réalisée sur les comptes 2015 de la CCI MP. Pour conclure son intervention, il indique à la Commission qu'il n'a aucune remarque significative à faire sur le budget exécuté 2015 de la CCIR. Il précise toutefois qu'il est en attente des tableaux de réciprocité des comptes de TFC et de masses salariales validés entre chaque CCIT de Midi-Pyrénées et la CCI MP qui sont en cours de finalisation.

Après étude et discussion, la Commission recommande à l'Assemblée Générale :

- de bien vouloir adopter le budget exécuté 2015 de la CCI MP dont les principaux agrégats sont les suivants :
 - total bilan : 58 311 717 €,
 - total budget de fonctionnement : 102 305 418 €,
 - résultat net : 86 572 €,
 - CAF : 359 315 €
- de bien vouloir affecter le résultat 2015 en report à nouveau à hauteur de 86 572,13 €,
- de bien vouloir donner quitus au Président et au Trésorier pour leur gestion au titre de l'exercice clos.

2015

RAPPORT
FINANCIER



CCI MIDI-PYRÉNÉES

Faire avancer toutes les envies d'entreprendre

5, rue Dieudonné Costes - BP 80032
31701 BLAGNAC Cedex
Tél. 05 62 74 20 00 - Fax 05 62 74 20 20
accueil@midi-pyrenees.cci.fr